

ARNAUD MONTEBOURG MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU REDRESSEMENT PRODUCTIF ET DU NUMERIQUE

AXELLE LEMAIRE SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU NUMERIQUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU REDRESSEMENT PRODUCTIF ET DU NUMERIQUE

Communiqué presse

Communiqué presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 26 juin 2014 N° 171

Déclaration des autorités françaises à l'issue de la cinquantième réunion de l'ICANN

Au terme de plus d'un an de négociations au sein de l'ICANN, la délégation française menée à Londres par Axelle Lemaire, Secrétaire d'Etat en charge du Numérique, déplore l'absence d'accord pour suspendre la procédure de délégation des domaine internet «.vin» et «.wine». Elle regrette que ses ultimes propositions, fondées sur la reconnaissance par tous que l'ICANN n'est pas l'instance compétente pour décider de la protection des indications géographiques, sujet au coeur des discussions commerciales internationales, et par conséquent son renvoi aux instances compétentes, n'aient pas été acceptées.

Les autorités françaises prennent acte à regret du refus de l'ICANN de prendre en considération les mesures de sauvegarde proposées par les organisations de protection des indications géographiques. Elles vont en conséquence examiner toutes les mesures et actions propres à assurer aux producteurs de vins d'appellation d'origine comme aux consommateurs la protection indispensable contre les abus sur internet. Elles invitent également la Commission européenne à prendre les initiatives appropriées.

Les procédures actuelles de l'ICANN mettent en lumière son incapacité à prendre en compte les préoccupations légitimes des Etats et à garantir une gestion commune des ressources dans le sens du respect de la diversité culturelle et de l'équilibre des intérêts dans les secteurs économiques que ses décisions affectent.

La France réitère son attachement au modèle multi parties prenantes de gouvernance de l'internet tel qu'il est confirmé dans la Déclaration de Sao Paulo (NETmundial, 24 avril 2014), mais constate que l'ICANN n'est pas aujourd'hui en mesure de garantir l'indispensable égalité de traitement entre les parties prenantes.

En conséquence, elle proposera à ses partenaires européens et à toutes les autres parties intéressées d'engager une réflexion sur l'avenir de la gouvernance de l'internet fondée sur la transparence, la redevabilité, et l'égalité des parties prenantes .Elle considère également que l'ICANN n'est plus aujourd'hui l'enceinte adéquate pour discuter de la gouvernance de l'Internet.

Contacts presse:

Cabinet d'Axelle LEMAIRE : Elisabeth LABORDE / Emile JOSSELIN : Tél. 01 53 18 44 50 sec.senum-presse@cabinets.finances.gouv.fr

